

Extrait du procès-verbal

Séance du : 27 juin 2022
Présidente : Mme Valérie MAUSNER LEGER
Rapports sur : Préavis N° 2022/41
Rapporteurs : Mme Laetitia HEDIGER pour le rapport de majorité
Mme Laure DAMTSAS pour le rapport de minorité

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2022/41 concernant l'adoption de la zone réservée « À la Billettaz »,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. de refuser la zone réservée « À la Billettaz » et son règlement ;

L'amendement proposé par M. Pierre Girard demandant d'exclure la parcelle 943 de la zone réservée est refusé par 37 non, 32 oui et 10 abstentions.

Les conclusions du préavis sont refusées par 39 non, 37 oui et 2 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 28 juin 2022.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



La Secrétaire :